

## Toujours le débat concernant l'Épiphanie

**Author :** spo

**Categories :** [Courrier des lecteurs](#)

**Date :** 9 janvier 2010

Le débat sur la célébration de l'Épiphanie se poursuit et j'en suis heureux. J'ai reçu ce matin ce courrier d'un religieux non-prêtre (ce qui donne une dimension particulière à son approche) qui me paraît intéressant à faire connaître.

« Concernant le débat soulevé au sujet de la date de la célébration de la solennité reportée de l'Épiphanie, je me permettrais à mon tour - puisque vous avez en quelque sorte encouragé les réactions lors de votre dernier post - de coucher par écrit mes propres réflexions:

- Il y a des ordos qui sont publiés, soit par la Fraternité Saint-Pierre soit dans la mouvance de la Fraternité Saint-Pie X par les Soeurs de Saint-François du Trévoux. Les prêtres ne sont pas les seuls concernés par le calendrier liturgique, et ne ils ne sont surtout pas les propriétaires de la liturgie : ce que les laïcs et les religieux non-prêtres (comme c'est mon cas) leur demandent c'est de s'en tenir aux prescriptions du calendrier liturgique de référence de leur "obédience" et sur lesquelles ces religieux et ses laïcs se fondent pour vivre leur vie spirituelle.

- Un religieux qui vit seul, comme c'est mon cas, éloigné d'un centre de messes traditionnelles et que l'état des routes, oblige parfois à changer de lieu de culte dominical, a un DROIT STRICT à

trouver à la Sainte Messe du dimanche ce qui est prévu par l'ordo et en harmonie avec ce qu'il a célébré au bréviaire... C'est la même chose pour les laïcs, j'en connais, qui célèbrent au moins

une partie du bréviaire.

- Je vais être très personnel en un sens afin de vous expliquer ma situation, parce que cette situation est assez courante pour les fidèles attachés à la messe traditionnelle qui sont en province, mais qui ne peuvent se rattacher à une grande paroisse telle que Notre-Dame des Armées ou à un prieuré, pour la simple raison qu'il existe encore des diocèses et des régions entières

qui sont des déserts pour la sainte messe tridentine.

- Voici donc concrètement pour ce qui me concerne : je me trouve à une soixantaine de kilomètres du Puy-en-Velay où célèbre Monsieur l'Abbé Vannier, passé de la FSSPX au diocèse du Puy : c'est le

lieu le plus proche pour moi, mais en hiver les conditions climatiques (sur des petites routes qui passent à quelque 1400m d'altitude) ne me permettent pas d'y aller tous les dimanches.

Les lieux les plus proches sont ensuite l'abbaye bénédictine de Triors (à environ 80 km) et une chapelle de la FSSPX dans le même périmètre, puis la chapelle Notre-Dame de la Rose à Montélimar,

desservie par les prêtres de la FSSP de Lyon, à 110km (= 2h de route aller simple).

- Si donc je ne peux me rendre au Puy-en-Velay le jour de la solennité reportée de l'Épiphanie, alors que j'ai pu m'y rendre le premier dimanche de janvier où on a fêté le Saint Nom de Jésus,

et  
que je vais en raison de l'état des routes, à l'abbaye de Triors, je n'aurais pas de messe de l'Epiphanie cette année, parce qu'à Triors "on" a procédé à des aménagements du calendrier traditionnel: la sainte Famille est fêtée le dimanche dans l'octave de la Nativité, l'Epiphanie le premier dimanche de janvier et le Christ Roi le dernier dimanche de l'année liturgique... c'est ainsi qu'il m'est arrivé, à mon grand regret, de n'avoir pu certaines années, fêter l'Epiphanie de NS, ou - au contraire - que j'ai eu deux fêtes du Christ-Roi...!!!

- A mon avis, il n'y a pas de "flou" engendré par des décrets successifs et plus ou moins contradictoires: il y a les calendriers liturgiques publiés par la FSSP auquel on demande à TOUS les prêtres de la FSSP de se conformer, et il y a l'ordo publié par les Soeurs du Trévoux (utilisé dans nombre de chapelles qui ne sont pas reliées cependant à la FSSPX) qui ne diffère pas de l'ordo de la FSSP pour la date de ces grandes fêtes et auxquels les fidèles se réfèrent plus fréquemment parce qu'il est mieux fait et plus clair que ce qui est publié dans "Tu es Petrus"...

Donc ce que les fidèles, religieux ou laïcs, attendant des célébrants, c'est qu'ils aient pour eux le respect et la politesse élémentaires de se conformer à ces publications...

- Je peux sembler un peu "brut de décoffrage" en écrivant ceci, mais il me paraît que c'est une question de bon sens et de courtoisie, d'obéissance aussi car les fidèles qui voient que les prêtres en agissent à leur guise plutôt qu'en respectant l'ordo publié par leur propre fraternité, ne sont par le fait même pas encouragés à obéir à ces prêtres qui sont alors les premiers responsables de ce qu'ils déplorent par ailleurs.

- Je termine donc en souscrivant pleinement aux conclusions qui étaient les vôtres : que soient scrupuleusement respectées les indications du rite pratiqué, un point c'est tout.  
je vous assure de ma religieuse amitié et de mon union de prières. »